COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JURY D'APPEL REGIONAL
Lundi 1er octobre 2018 18h00 à TOMBLAINE

Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Objet : *Appel du club de LONGUYON ESL concernant la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements de refuser la demande de mutation exceptionnelle formulée au nom de M. Christophe ARON.*

Présents : Philippe BORDES, Président du Jury d'Appel
Nicole BERNARD, Corinne STOFFEL et Michel GROSS, membres du Jury d'Appel
Antonio PINTO, Secrétaire du club de LONGUYON ESL
Christophe ARON, joueur concerné, assisté de sa compagne

Excusés : Jean-Claude LIEBON, membre du Jury d'Appel
Ludovic REMY, membre du Jury d'Appel
Philippe BOLMONT, membre du Jury d'Appel
Gérard CHERET, membre du Jury d'Appel

Les parties concernées ont été avisées pour assister ou se faire représenter à la présente réunion conformément à l'article 39-6 du règlement intérieur de la LGETT.

Le Jury d'Appel considère que :

- la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements est strictement conforme aux règlements administratifs
- aucun nouvel argument de nature à modifier la décision prise n'a été apporté

Après avoir entendu les personnes présentes et par ces motifs, le Jury d'Appel décide :

- de confirmer la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlement,
- de restituer au club de Longuyon les frais administratifs d'appel d'un montant de 50 euros.

Corinne STOFFEL
Membre du Jury d'Appel



Philippe BORDES
Président du Jury d'Appel

